

# PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE De Monnoir 2022-2023

Nom de l'école : De Monnoir (008)	Nombre d'élèves : 517	École <input checked="" type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire
Date: 21-04-2022	Adopté par le CÉ le: 21 avril 2022	
Membres du comité		
Direction : Natacha Lareau, directrice		
Enseignants : Émilie Benoit		
Professionnels : Béatrice Huot		
Service de garde : Lyne Touchette		
Personnel de soutien : Isabelle Goudreau-Parent et Stéphanie Gaucher		
Autres (spécifier) :		
Porteurs du dossier : Natacha Lareau		

Ce plan de lutte s'inscrit dans la poursuite des enjeux du plan d'engagement vers la réussite, soit un milieu bienveillant, stimulant et sécuritaire.

## DISTINCTIONS ENTRE LES TERMES

La loi sur l'instruction publique (article 13, alinéa 1.1 et 3) définit ces deux phénomènes de la façon suivante :

### Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

## Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

### Exemples de formes d'intimidation

- Physique (coups de pied, bousculade, coups, attouchements sexuels);
- Psychologique (exclure du groupe, commérage, rumeurs) et sociale (discrimination raciale, religieuse, économique, orientation sexuelle, handicap ou caractéristique physique);
- Verbale (menaces, jurons, injures, blagues cruelles);
- Instrumentale (taxage);
- Cyber intimidation (Le conseil canadien de la sécurité la définit comme suit « *Tout acte préjudiciable communiqué par voie électronique et qui a pour but de gêner, de compromettre ou de calomnier autrui* »).

### Intimidation ou conflits?

Les conflits font partie du développement normal de l'enfant et sont nécessaires pour l'amener à développer ses habiletés d'affirmation de soi et sa capacité à faire des compromis.

Les gestes d'intimidation ne sont pas nécessaires pour grandir et ont des conséquences nuisibles autant chez la victime que les auteurs ou les témoins.

Conflit	Intimidation
Confrontation entre deux personnes qui ne partagent pas le même point de vue.	Une des personnes s'impose à l'autre par la force (un contexte social entoure le rapport de force).
Deux enfants cherchent à gagner.	Un enfant prend l'initiative et veut gagner sur l'autre.
Deux élèves argumentent ce qui peut mener à des gestes agressifs.	Un élève veut gagner et pose des gestes agressifs ou d'exclusion sociale pour y arriver.
Rapport égalitaire	Rapport inégalitaire
Le conflit amène un sentiment de satisfaction pour les deux parties lorsque résolu. Non résolu, les deux peuvent se sentir perdants.	Il en résulte une victime et les gestes posés ont des conséquences nuisibles autant chez la victime, que les auteurs ou les témoins.



Ce plan de lutte s'inspire également des valeurs de notre Projet éducatif soit **respect – engagement – bienveillance – collaboration** et tend à faire connaître tout ce qui est et sera mis en place pour prévenir, intervenir et faire le suivi au regard de la violence et de l'intimidation. Par l'élaboration de ce plan, tous les intervenants de l'école souhaitent que chaque élève soit respecté, heureux et fier de son école.

Éléments du plan de lutte	Synthèse de la situation, outils, référentiels utiles
<p><b>1- Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence.</b></p>	<p>Dans notre milieu, avant mars 2021 (début de la pandémie), peu de situations d'intimidation nous étaient rapportées. Depuis, avec les bulles-classes, puis le retrait des bulles-classes, plusieurs élèves éprouvent de plus ou moins grandes difficultés à vivre en groupe.</p> <p>Depuis la dernière rentrée scolaire, plusieurs interventions de soutien sont nécessaires à la gestion de conflits ou de mesures d'encadrement pour des gestes d'agressions, principalement avec notre clientèle du 3<sup>e</sup> cycle, mais certaines difficultés sont aussi rencontrées en 4<sup>e</sup> année. Il est très rare que nous observons des situations de violence ou d'intimidation avec les plus jeunes élèves, ceux-ci n'adoptant pas des comportements avec des intentions de violence ou d'intimidation.</p> <p>Les causes principales des conflits sont surtout de l'ordre de l'impulsivité, de l'immaturation et/ou d'habiletés sociales inadéquates. La majorité des situations se produisent lors des récréations et des moments moins structurés. Nous observons que des conflits perdurent dans le temps, sans toutefois observer un rapport de force entre les individus la plupart du temps. Occasionnellement, avec les élèves de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année, notre aide a été sollicitée pour accompagner la gestion de conflits relativement à l'utilisation médias sociaux.</p>

	<p>Toutefois, insultes (agressions psychologiques) et langage non-respectueux entre les élèves sont entendus au quotidien. Beaucoup de violence verbale entendue un peu partout dans l'école (en classe, dans les déplacements, sur la cour, etc.), peu importe le moment de la journée. On observe ces situations principalement entre les élèves, mais parfois entre l'élève et l'adulte lors de l'intervention de celui-ci. Rares sont les gestes de violence à proprement parlé. Ils résultent majoritairement d'un conflit ou d'une situation de jeux.</p> <p>Malgré le fait que l'an dernier nous observions une augmentation des situations d'intimidation ou de violence sur le chemin du retour à la maison, aucun incident précis ne nous a été rapporté depuis la rentrée, bien que certains comportements inadéquats nous sont rapportés occasionnellement. La collaboration avec les policiers et l'agent de sécurité de la ville demeure afin d'augmenter la surveillance dans les lieux sensibles à proximité de l'école.</p> <p>Le sondage réalisé auprès des élèves en mars 2022, afin de connaître leur sentiment de sécurité et leur indice de bien-être à l'école nous apporte un autre éclairage sur la perception des élèves. Voici les principales données récoltées auprès des 484 répondants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En générale, le sentiment de sécurité des élèves est de 3,14/4.</li> <li>- En lien avec le respect du code de vie, 15 élèves (3%) reconnaissent respecter le code de vie à un niveau de 1/4 et 56 (12%) le respecter à un niveau de 2/4. Donc 85% disent respecter le code de vie à un niveau de 3 ou 4/4.</li> <li>- Les trois lieux étant identifiés comme étant non sécuritaires ou + ou - sécuritaires sont : la cour d'école (8% et 19%), les escaliers (7% et 14%) et le vestiaire (5% et 16%).</li> <li>- L'heure du dîner (6% et 14%) et la récréation du PM (5% et 14%) sont les moments jugés les moins sécuritaire.</li> <li>- Trois motifs peuvent rendre certains élèves insécures : certains élèves de l'école (25%), des agressions verbales (23%) et l'intimidation (17%).</li> <li>- Voici les moyens le plus utilisés par nos élèves pour les soutenir en cas de besoin : leur parent (46%), leur enseignante (37%) et les adultes qui surveillent à la récréation ou au dîner (29% et 28%). Bien noter que tous les élèves n'ont pas besoin de recourir aux adultes lors de ces pauses.</li> <li>- À la question où nous demandions à quel point les adultes de l'école peuvent les aider lorsqu'ils ont un problème, ceux-ci ont fait une appréciation de 2,94/4. Nous avons trouvé certaines explications à cette perception dans les commentaires transmis par les élèves. Certains élèves ont soulevé le fait que les adultes qui surveillent ne vont pas toujours au fond des choses pour régler les conflits et donnent parfois des conséquences sans questionner l'origine des conflits.</li> </ul>
<p>2- Mesures de prévention visant à contrer toute</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Priorité d'action 1:</b> <i>D'ici le 1<sup>er</sup> juin 2023, outiller l'ensemble des élèves dans le développement de leurs habiletés à communiquer respectueusement avec les autres afin d'entretenir des relations harmonieuses. (Cible : 85% des élèves sont en mesure de communiquer respectueusement)</i></li> </ul>

<p>forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pédagogique : Déploiement du programme Moozoom qui vise l'enseignement des compétences sociales et émotionnelles.</li> <li>- Social : billets <i>Beau geste</i>, Gustave et cie, puis revoir le rôle des animateurs sur la cour (petits leaders), thématiques mensuelles avec valorisation (activités récompenses, étoiles).</li> <li>- Physique : Plan de surveillance avec zones, stations actives et retour au calme dans l'école, stations de gestions de conflits (dans l'école), activités-midi (gymnase), accueil le matin pour certains élèves ciblés (TES), port du dossard par les adultes. Promotion des règles sur la cour.</li> <li>▪ Familial : Partage aux parents des leçons enseignées aux élèves (Moozoom).</li> <li>▪ <b>Priorité d'action 2</b> : <i>D'ici le 1<sup>er</sup> juin 2023, outiller l'ensemble des élèves à jouer adéquatement et de façon sécuritaire lors des moments moins structurés (récréations, dîners et déplacements). (Cible : Augmenter les possibilités d'activités aux différentes pauses extérieures)</i></li> <li>- Pédagogique : enseignement par le biais de Moozoom, enseignement de jeux propices aux récréations</li> <li>- Social : accueil le matin (TES), pauses sensorielles pour certains élèves ciblés, clarifier les règles applicables sur la cour</li> <li>- Physique : suggestions d'activités par zones, zones de jeux animés, ajout du module de jeux, port du dossard par les adultes.</li> <li>▪ Familial : Partage des outils Moozoom. Partage de ressources et d'aide-mémoires aux parents.</li> <li>▪ <b>Priorité d'action 3</b> : <i>D'ici le 1<sup>er</sup> juin 2023, enseigner explicitement les stratégies de résolution de conflits à l'ensemble des élèves de l'école. (Cible : Tous les élèves et les enseignants connaîtront la démarche de résolution de conflit)</i></li> <li>- Pédagogique : Déploiement du programme Moozoom qui vise l'enseignement des compétences sociales et émotionnelles. Enseignement de la démarche de résolution de conflits (Moozoom),</li> <li>- Social : revoir le rôle des animateurs sur la cour (jeunes leaders)</li> <li>- Physique : port du dossard par les adultes, ajouter de l'affichage pour s'y référer plus fréquemment</li> <li>- Familial : publiciser les conférences offertes aux parents (CSSDHR), utilisation de la page Facebook, résumé du plan de lutte à l'agenda, publicisation du Guide Hibou, communications mensuelles aux parents.</li> </ul> <p><b>Autres actions réalisées</b> Partenariat avec la policière scolaire pour des ateliers (4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup>) et dans certaines situations où cette collaboration peut être bénéfique.</p>
<p>3- Mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte</p>	<p>Nous sommes alliés dans l'intervention et nous travaillons ensemble à éduquer les citoyens de demain. Ainsi, les intervenants scolaires sont là pour répondre à vos questions tout autant que nous avons besoin de votre collaboration.</p>

contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Cependant, il est important de garder en tête que **les professionnels scolaires, dans certains cas, ne pourront pas tout vous dire, par souci d'éthique et pour respecter la confidentialité** (élément 6 du canevas) (guide Hibou).

**Afin de susciter la collaboration parents-école à la lutte contre l'intimidation et la violence, nous allons :**

- Rendre disponibles les documents en lien avec le sujet via les communications mensuelles aux parents: guide Hibou, informations sur les conférences et ateliers offerts (Facebook), etc.
- Faire part du code de vie de l'école et des actions préventives positives mises en place.
- Sensibiliser les parents sur l'importance de leur rôle d'intervention auprès de leur enfant par le biais des communications mensuelles.
- Sensibiliser les parents sur les termes, les concepts et les définitions en lien avec l'intimidation et la violence par le biais des communications mensuelles.
- Rendre accessible le plan de lutte et toutes autres informations pertinentes pour contrer l'intimidation et la violence à l'école par via le site internet de l'école. (article 75.1 de la LIP)
- Diffuser par divers moyens, et à plusieurs moments dans l'année, les différents moyens disponibles permettant aux parents de dénoncer une situation de violence-intimidation auprès de l'école.
- Transmission de connaissances sur le sujet (ex : différence entre conflit et intimidation, flèche du continuum, quoi faire si mon enfant est victime/témoin/auteur, etc.)
  - Diffuser le projet éducatif et le plan de lutte;
  - S'assurer que les parents prennent connaissance et signent le code de vie à l'agenda.

Si votre enfant est victime d'intimidation	Si votre enfant est témoin d'intimidation	Si votre enfant a posé des gestes d'intimidation ou qu'il a eu un comportement d'intimidateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le sécuriser;</li> <li>▪ Discutez du problème;</li> <li>▪ Entrez en contact avec le personnel de l'école;</li> <li>▪ Aidez votre enfant à regagner son estime de soi;</li> <li>▪ Lui apprendre à réagir adéquatement face aux comportements de violence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Discutez du problème;</li> <li>▪ Entrez en contact avec le personnel de l'école;</li> <li>▪ Amenez votre enfant à dénoncer l'acte d'intimidation dans un climat de confiance et de respect;</li> <li>▪ Lui apprendre à faire face aux comportements d'intimidation envers autrui.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évitez de banaliser la situation;</li> <li>▪ Travaillez en partenariat avec l'école;</li> <li>▪ Discutez avec votre enfant et donnez-lui des alternatives positives;</li> <li>▪ Interdire ce comportement;</li> <li>▪ Lui faire comprendre que vous prenez la situation au sérieux et lui expliquer la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles;</li> <li>▪ Supervisez ses activités;</li> <li>▪ Exposez les conséquences possibles à l'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).</li> </ul>

**Soutien offert par l'école :** Accompagner le parent à remplir le formulaire du CISSS, le rencontrer pour soutenir et élaborer une démarche commune auprès de son enfant, lui proposer de pistes d'intervention à faire à la maison.

4- Modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.

Voici les moyens que peuvent prendre les victimes et les témoins pour signaler un acte d'intimidation ou de violence.

Comment vous ou votre enfant pouvez signaler un acte d'intimidation ou de violence si votre enfant est victime ou témoin?	
<b>En personne</b> 	À son enseignant ou à un adulte en qui il a confiance
<b>Par courriel</b> 	EpDeMonnoir@csdhr.qc.ca
<b>Au téléphone</b> 	450 725-2003
<b>Par écrit</b> 	Boite de courrier prévu à cet effet (billet déposé par l'élève) près des bureaux des éducatrices spécialisées.

**PROCÉDURE POUR L'ÉLÈVE QUI EST VICTIME DE CYBERINTIMIDATION**

- Bloque la personne qui t'envoie des messages blessants;
- Ignore ses messages et NE répond PAS aux insultes;
- Parles-en à un adulte en qui tu as confiance (enseignant, éducateur, parent, etc);
- Enregistre les preuves de l'intimidation (capture d'écran);
- Signale, dénonce la situation à l'opérateur du site, à l'école, à tes parents, à la police, etc.

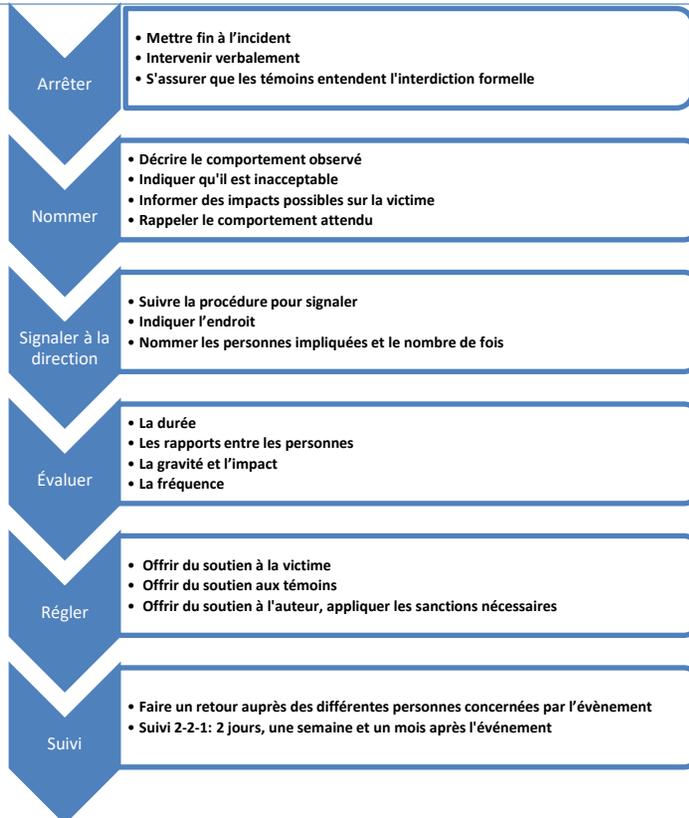
## **PROCÉDURE POUR LE PARENT DONT L'ENFANT SE DIT VICTIME OU TÉMOIN D'INTIMIDATION**

- Écrire un message ou téléphoner à l'enseignante;
- Si après 48 heures, après avoir laissé un message à l'enseignant(e) et s'il ou elle n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de votre enfant, vous téléphonez à la direction de l'école;
- Si après 48 heures, après avoir laissé un message à la direction et qu'elle n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de votre enfant, vous pouvez téléphoner à la Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (450 359-6411 poste 8622 ou 7510). Par courriel : [servicealaclientele@csdhr.qc.ca](mailto:servicealaclientele@csdhr.qc.ca)
- Si après avoir franchi les étapes précédentes, vous êtes toujours insatisfait de l'examen de votre plainte ou du résultat de cet examen, vous avez la possibilité de vous adresser au protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry. Le protecteur de l'élève est indépendant, impartial et doit préserver la confidentialité (élément 6 du canevas) de toutes les informations auxquelles il a accès dans le cadre de ses fonctions.

Le poste de protecteur de l'élève a été récemment créé à la suite de la mise en vigueur de nouvelles dispositions législatives en matière de suivi à donner aux plaintes des élèves ou leurs parents. Le protecteur de l'élève n'est pas un représentant des parents ni du Centre de services scolaire. Après avoir examiné une plainte, le protecteur de l'élève émet des recommandations au conseil d'administration. Il n'a pas de pouvoir décisionnel.

**Me Christian Beaudry**  
210, rue Notre-Dame  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6N3  
Tél.: 1 855 350-3162 (sans frais)  
Courriel: [protecteur.eleve@csdhr.qc.ca](mailto:protecteur.eleve@csdhr.qc.ca)

5- Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.



S'assurer que les élèves et les adultes connaissent les modalités de dénonciation.

### PROCESSUS DE DÉNONCIATION ET DE SUIVI DE NOTRE ÉCOLE

L'adulte qui reçoit la dénonciation consigne l'incident dans la *Fiche informative - Intervention violence et/ou intimidation*. (Annexe 2)

L'information est transmise à une TES et/ou à un membre de la direction.

L'analyse de la situation et le suivi sont faits par la TES et/ou un membre de la direction aux adultes gravitant autour des élèves impliqués.

#### La direction de l'école :

- S'engage à faire le suivi des actions prévues en fonction de l'acte d'intimidation ou de violence avec diligence (75.2 de la LIP);
- Communique promptement avec les parents des élèves impliqués lorsqu'il est saisi d'un signalement ou d'une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (article 96.12 de la LIP);
- Informe les parents de leur droit de contacter le service à la clientèle dans la mesure où ils ne sont pas satisfaits du traitement du signalement (article 96.12 de la LIP).

6- Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Par souci d'éthique et pour des raisons de confidentialité, les intervenants ne pourront pas tout dire. Par exemple, les noms des élèves impliqués ne seront pas donnés. Aussi, tout au long de l'intervention, les intervenants agiront de façon à respecter la confidentialité. Par exemple, les victimes/témoins/auteurs seront rencontrés discrètement, de façon séparée, dans des locaux où la porte devra être fermée.

7- Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte.

Afin de soutenir et d'encadrer les victimes et les témoins d'actes d'intimidation ou de violence, voici les mesures qui pourraient être prises. Le choix d'une mesure plutôt qu'une autre sera réalisé en se basant sur l'analyse de la situation et la vulnérabilité des élèves.

	Mesures d'intervention	Mesures de soutien	Suivi
VICTIMES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Être discret</b> : éloigner l'élève et le rencontrer seul;</li> <li>• <b>Reconnaître l'incident</b> : « Je regrette ce qui t'est arrivé »;</li> <li>• <b>Identifier l'état de l'élève</b> : s'il est blessé, a peur ou vit de la détresse (l'inviter à parler de ses émotions);</li> <li>• <b>Recueillir de l'information</b> : Que s'est-il passé, qui, combien de fois?</li> <li>• <b>Évaluer le degré de victimisation</b> : la durée, les conséquences occasionnées, ses réactions, ses émotions et ses pensées;</li> <li>• <b>Établir un plan</b> pour assurer sa sécurité;</li> <li>• <b>Assurer</b> à l'élève qu'un suivi sera fait et que des mesures seront prises auprès de celui ou de ceux qui l'ont intimidé;</li> <li>• <b>Rédiger un compte-rendu</b> sur l'incident et le remettre à la direction ou à l'intervenant qui assurera le suivi;</li> <li>• <b>Rencontre</b> avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence;</li> <li>• <b>Téléphoner</b> aux parents ou communiquer par écrit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Établir et maintenir un lien avec l'élève</b>;</li> <li>• <b>Recadrer les perceptions biaisées</b> (se sent impuissant, s'attribue des torts, justifie la violence envers lui);</li> <li>• <b>Développer des solutions de rechange</b>;</li> <li>• <b>Favoriser l'inclusion sociale positive</b>, réduire l'isolement, l'amener à se rapprocher des amis positifs;</li> <li>• <b>Outiller l'élève</b> dans le développement de l'estime de soi et de l'affirmation de soi;</li> <li>• <b>Rencontre avec un professionnel</b> de l'école au besoin;</li> <li>• <b>Participer à des activités de développement d'habiletés sociales</b>;</li> <li>• <b>Recommander</b> l'élève à une personne ressource du milieu scolaire ou externe si nécessaire.</li> </ul>	<p>La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées.</p> <p>La personne responsable du suivi reverra l'élève pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents.</p> <p>Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert.</p> <p><b>Consigner les informations dans le SPI.</b></p>

	Mesures d'intervention	Mesures de soutien	Suivi
<b>TÉMOINS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir les noms des témoins et les rencontrer;</li> <li>• Évaluer le rôle du témoin dans la situation (actif, passif ou complice).</li> </ul> <p><b>TÉMOIN ACTIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les élèves vont bien;</li> <li>• Confirmer que le comportement constaté est inacceptable;</li> <li>• Nommer l'importance de dénoncer et le féliciter.</li> </ul> <p><b>TÉMOIN PASSIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les élèves vont bien;</li> <li>• Nommer que le comportement constaté est inacceptable;</li> <li>• Nommer l'importance de dénoncer et de manifester leur désaccord s'ils se sentent à l'aise.</li> </ul> <p><b>TÉMOIN COMPLICE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenir auprès de lui comme un auteur.</li> </ul> <p><b>POUR TOUS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Téléphoner aux parents ou communication écrite;</li> <li>• S'assurer que les élèves vont bien;</li> <li>• Inviter l'élève à parler de ses émotions;</li> <li>• Nommer le comportement constaté et indiquer qu'il est inacceptable;</li> <li>• Nommer l'importance de dénoncer et de manifester leur désaccord s'ils se sentent à l'aise;</li> <li>• Mise en place de mesures de soutien si nécessaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et maintenir un lien avec l'élève;</li> <li>• Offrir à l'élève un lieu de répit sécuritaire au besoin;</li> <li>• Activités d'éducation sur l'importance de dénoncer (évaluer son pouvoir, montrer son désaccord);</li> <li>• Participer à des activités de développement de l'affirmation de soi;</li> <li>• Possibilité d'une rencontre avec un professionnel de l'école.</li> </ul>	<p>La personne responsable du suivi reverra l'élève pour évaluer la vulnérabilité de celui-ci à la suite de sa dénonciation.</p> <p><b>Consigner les informations dans le SPI.</b></p>

AUTEUR	Mesures d'intervention	Mesures de soutien	Suivi
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Restreindre la liberté de mouvement</b> : pauses et/ou dîners assignés, se rapporter lors des transitions, exclusion du transport scolaire, interdiction de sortir de la classe seule, etc., jusqu'à ce que l'élève fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance;</li> <li>• <b>Restreindre la liberté d'association</b> : interdiction de fréquenter certains élèves de l'école, assigner un nouveau casier, une place pour le dîner, un pupitre dans la classe, etc., jusqu'à ce que l'élève fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance;</li> <li>• <b>Restreindre la liberté participative</b> : retirer des privilèges de participation à des activités perçues comme positives ou une récompense jusqu'à ce que l'élève fasse la démonstration qu'on peut lui faire confiance;</li> <li>• <b>Restreindre l'utilisation du temps</b>: reprise de temps qui fut perdu ou qui a été perdu par d'autres étant donné le comportement problématique;</li> <li>• <b>Réparer son geste</b>: commettre un geste dont l'intention et l'effet sont de rétablir une situation (faire des excuses sincères, rendre un service, réparer ce qui est brisé, redonner ce qui a été volé, payer les dommages, etc.);</li> <li>• <b>Assumer ses gestes</b> : contacter ses parents et leur expliquer son comportement, présenter ses excuses devant un groupe et expliquer ce qui était inapproprié dans ses comportements, etc.</li> <li>• Suspension à l'interne ou à l'externe (voir protocole)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et maintenir un lien avec l'élève;</li> <li>• <b>Soutenir l'élève</b> dans la recherche de solutions pour que la situation cesse;</li> <li>• <b>Sensibiliser l'élève</b> sur l'impact de ses gestes, prise de conscience;</li> <li>• Défaire les justifications en utilisant le questionnement et la réflexion;</li> <li>• Effectuer un <b>encadrement individualisé</b>;</li> <li>• <b>Augmenter la surveillance</b> autour de l'élève (rédiger un plan qui inclut toutes les zones à surveiller dans l'école ainsi que lors du transport en autobus ou à la marche);</li> <li>• <b>Trouver des alternatives au comportement</b> (en lien avec le but recherché par l'élève: recherche d'attention, de pouvoir, de se faire des amis, pour rompre l'ennui, etc.);</li> <li>• <b>Impliquer les parents</b> dans la recherche de solutions et communiquer de manière constante avec ceux-ci;</li> <li>• Possibilité de référence aux professionnels de l'école ou d'un autre organisme, selon le niveau de gravité et les besoins;</li> <li>• Utiliser le renforcement positif, valorisation de ses bons comportements.</li> </ul>	<p>La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées.</p> <p>La personne responsable du suivi reverra l'élève pour vérifier s'il met en action les moyens de soutien qui lui sont offerts.</p> <p><b>Consigner les informations dans le SPI.</b></p>
<p>8- Sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.</p>	<p>Liste de différentes interventions possibles en lien avec la situation d'intimidation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conséquences logiques et éducatives;</li> <li>- Rappel/enseignement du comportement attendu;</li> <li>- Communication ou rencontre avec les parents, la direction;</li> <li>- Excuses envers la victime;</li> <li>- Geste de réparation;</li> <li>- Travail en lien avec le sujet;</li> <li>- Atelier visant le développement de compétences personnelles et sociales;</li> <li>- Récréations guidées;</li> <li>- Récréations supervisées (avec zones restreintes);</li> <li>- Restriction dans l'espace, de la liberté, etc.</li> <li>- Visite de la policière communautaire.</li> <li>- Suspension.</li> </ul>		

<p>9- Suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.</p>	<p>La suspension interne ou externe doit demeurer une <b>mesure exceptionnelle</b> et applicable dans des situations graves. Seule la direction peut appliquer cette mesure. Elle doit en faire part à la direction générale via le SPI.</p> <p><b>Lors d'une suspension, un membre de la direction et/ou TES doit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Parler aux parents (direction ou intervenant désigné par la direction);</li><li>▪ Convenir de la modalité de retour</li></ul> <p><b>Au retour de la suspension, selon la situation, l'élève peut :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Se présenter directement au secrétariat ou auprès de la TES (avec ou sans son parent selon ce qui est convenu avec la direction);</li><li>▪ Avec la TES. et/ou la direction, faire un retour sur l'évènement et un plan de réintégration sera mis en place (récréation guidée, geste réparateur, atelier avec la TES, retrait de certaines zones de la cour, etc.);</li><li>▪ Au besoin, signer un contrat d'engagement, aussi signé par les parents et tous les intervenants impliqués.</li></ul>
---	--

## RESSOURCES

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir du soutien en lien avec des situations de violence ou d'intimidation, voici différentes ressources qui pourraient vous être utiles.

- Guide Hibou  
[https://www.csdhr.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/guide\\_hibou\\_-\\_version\\_finale\\_janvier\\_2019.pdf](https://www.csdhr.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/guide_hibou_-_version_finale_janvier_2019.pdf)
- Tel-Jeunes: téléphone: (1 800 263-2266)
- Tel-Jeunes: texto : (514 600-1002) entre 8 h et 22 h 30
- Tel-Jeunes: courriel : [www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Ecris-nous](http://www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Ecris-nous)
- Tel-Jeunes: discussion en ligne :  
[www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Comment-nous-aidons/Comment-ca-marche](http://www.teljeunes.com/Tel-jeunes/Comment-nous-aidons/Comment-ca-marche)
- Ligne parents Tel-Jeunes (1 800 361-5085)
- Jeunesse, j'écoute ([www.jeunessejecoute.ca/](http://www.jeunessejecoute.ca/))
- Jeunesse, j'écoute : Texto écris le mot PARLER au 686868
- Crise-Ado-Famille-Enfance (CAFE) : <https://www.santemonteregie.qc.ca/crise-ado-famille-enfance-cafe>
- # 811 : <https://www.quebec.ca/sante/trouver-une-ressource/info-sante-811>
- <https://www.prevnet.ca/fr/intimidation/parents>
- [https://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/tip-sheet/fiche-conseil\\_guide\\_cyberintimidation.pdf](https://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/tip-sheet/fiche-conseil_guide_cyberintimidation.pdf)
- <https://fondationjasminroy.com/coffre-a-outils/>
- CISSS : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre  
<https://santemonteregie.qc.ca/centre>
- Intervenants scolaires (voir la liste des ressources dans l'agenda scolaire de votre enfant)